MUNICIPALITÉ DE FRELIGHSBURG



AVIS PUBLIC



ADOPTION DU RÈGLEMENT N° 177-09-2025 DÉCRÉTANT LES RÈGLES DE CONTRÔLE ET DE SUIVI BUDGÉTAIRES ET DÉLÉGUANT LE POUVOIR D'AUTORISER DES DÉPENSES

Veuillez prendre avis que le 29 septembre 2025 lors de la tenue de la séance ordinaire, le conseil de la municipalité de Frelighsburg a adopté par résolution le règlement N° 177-09-2025.

Le règlement N° 177-09-2025 a pour objet d'établir les règles de contrôle et de suivi budgétaires ainsi que les règles de reddition de comptes budgétaires que tous les fonctionnaires et employés concernés de la Municipalité doivent suivre. De plus, le règlement établit les règles de délégation d'autorisation de dépenser que le Conseil se donne.

Une copie du règlement est disponible pour consultation sur le site web de la municipalité, ainsi qu'au 2, place de l'Hôtel-de-Ville, à Frelighsburg. Une copie pourra en être délivrée moyennant paiement des droits exigibles suivant le tarif prescrit.

DONNÉ À FRELIGHSBURG, CE TROISIÈME JOUR DU MOIS D'OCTOBRE DEUX MILLE VINGT-CINQ.

Sergey Golikov Directeur général, greffier-trésorier